

CITOYENNETE**Demande de libération de Marwan Barghouti et décision de l'élever au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine****EXPOSE DES MOTIFS**

Ivry est une ville "messagère de la paix". Les Ivryens et la municipalité se sont mobilisés à de nombreuses reprises ces dernières années pour exiger que les voix de la paix prennent le pas sur le fracas des armes.

A travers de nombreuses initiatives locales (Ivry en fête par exemple), les associations ont été souvent présentes dans la ville pour dire leur attachement à la paix, à des solutions négociés dans les conflits armés. Il y a quelques semaines encore, pendant que les bombes tombaient sans discernement sur la population palestinienne, une initiative d'une grande émotion rassemblait de nombreux Ivryens pour dénoncer les massacres à Gaza.

Dans ce combat pour la reconnaissance d'un état palestinien, la municipalité a décidé d'élever Marwan Barghouti au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry. Député de Palestine, prisonnier de l'état Israélien depuis 2002, il est aujourd'hui le symbole du combat d'un peuple pour sa reconnaissance, le symbole d'une action politique de l'état palestinien pour vivre aux côtés d'Israël, affirmant du même coup "Pour la paix, deux peuples, deux états".

Marwan Barghouti, à l'image de son peuple et comme de nombreux militants de la paix dans le monde, et particulièrement à Ivry, est attaché fondamentalement au droit international, droit sans l'accomplissement duquel il n'y aura ni paix ni sécurité dans cette région de monde qui est devenue l'épicentre de crises potentiellement très dangereuses pour la paix mondiale.

Après qu'un vœu ait été adopté par le Conseil municipal au mois de mars dernier, sur proposition du groupe les Verts, une délibération est donc proposée au Conseil municipal. Une cérémonie particulière sera organisée le 28 mai, à 20h, avant la séance du Conseil municipal, en présence de l'épouse de Marwan Barghouti, et de la représentante de l'autorité palestinienne en France, Mme Hint Gouri.

Au vu de ces éléments, je vous propose de demander la libération de Monsieur Marwan Barghouti et de décider de l'élever au rang de citoyen d'honneur de la Ville.

CITOYENNETE

Demande de libération de Marwan Barghouti et décision de l'élever au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

considérant l'émotion suscitée à Ivry par la guerre de Gaza,

considérant que Ivry, ville messagère de la Paix, peut prendre une initiative contribuant à redonner aux peuples israéliens et palestiniens l'espoir d'une solution politique,

considérant que Marwan Barghouti est l'un des rares dirigeants palestiniens capables aujourd'hui de rassembler son peuple autour d'une telle solution,

considérant que ce combattant de l'occupation israélienne a toujours défendu l'idée d'une paix fondée sur la coexistence pacifique entre l'Etat d'Israël et un Etat Palestinien,

considérant qu'il est emprisonné en Israël depuis 2002, condamné à la prison à vie par un tribunal dont il conteste la légitimité au regard du droit international,

considérant qu'il a, avec le "document des prisonniers", pris une initiative d'une portée considérable pour amener le peuple palestinien à l'unité autour d'un plan de paix avec Israël,

considérant qu'il peut jouer un rôle fondamental dans le processus de paix qui doit reprendre, en affirmant le principe "deux peuples, deux états pour la paix",

considérant l'importance de ce processus nécessaire en Palestine dans la construction d'une paix durable dans cette région du monde et au-delà,

DELIBERE

(par 35 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DEMANDE la libération de Monsieur Marwan Barghouti pour favoriser l'émergence d'une solution politique pour la paix, conforme au droit international et fondée sur le principe « deux peuples, deux Etats » et DECIDE de l'élever au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MAI 2009